

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 mars 2009

Présents : Mmes Cécile BURDIN – Virginie FILLIOL JORCIN – Marie-Laure FILLIOL – Annick TOURT – Mrs Jean-Pierre JORCIN - Yvan BOURGEOIS – Yoann CHOISEAU – Pierre GAGNIERE – Sébastien PEANT – Gilbert PILLOUD – Gilbert SUIFFET –

Pouvoirs de Cédric Gagnière à Pierre Gagnière et de Bérengère BOCH à Sébastien PéANT

Secrétaire de séance : Jean-Pierre JORCIN

➤ **Approbation du compte rendu de la réunion du 2 février 2009**

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé et ne fait pas l'objet de remarques.

➤ **Compte rendu de délégations d'attributions**

Néant.

➤ **Présentation d'un projet de base polaire**

Monsieur Henry KAM, Directeur de La Grande Odyssée fait un rappel de l'historique de la Base Polaire du Mont-Cenis créée en 2003 par les militaires du 13^{ème} BCA, qui l'ont reconduite pendant 5 ans. Suite à l'exposé dont le Power Point est joint au compte rendu, le conseil municipal se prononce favorablement au projet par 8 voix pour et 3 abstentions.

➤ **Tarification taxe de séjour 2009/2010**

Les tarifs actuellement pratiqués sont en vigueur depuis la saison 2005/2006 (délibération du 19/05/2005).

Le Conseil Municipal décide de fixer, à compter de la saison d'hiver 2009/2010, le tarif à 0.70 € la nuitée pour les hôtels, villages de vacances et tous établissements de catégorie équivalente. Ce montant servira de base pour le calcul de la taxe de séjour forfaitaire. En ce qui concerne le camping le tarif est fixé à 0.20 € la nuitée.

➤ **Demande de subventions pour la restauration des cadres du retable de l'Eglise**

Les tableaux « St Pierre » et « St Paul » de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption sont actuellement en cours de restauration. Cette opération s'inscrit à la suite du programme entrepris en 2006 et 2007 avec la restauration des tableaux du « Rosaire », de « St Antoine », de « L'Assomption de la Vierge » et de « La mort de St Joseph ».

Les cadres du retable pour les tableaux « St Pierre » et « St Paul » ont également besoin d'être restaurés. Ces travaux peuvent bénéficier d'aides du Département et de l'Etat.

Les devis établis par l'Atelier ROQUETTE s'élèvent respectivement à 478.40 € TTC et à 2 332.20 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve ce projet et sollicite les subventions prévues à cet effet auprès du Département de la Savoie et de l'Etat.

➤ **Demande de subvention pour la construction du réservoir de Sainte-Marie**

La construction d'un réservoir d'eau potable à Ste-Marie doit être réalisée au cours de l'été 2009.

Le coût estimatif de l'opération s'élève 880 000 € HT, financé en partie par une subvention de l'Agence de l'Eau. Il est possible d'obtenir en complément une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur de 80 000 e.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention.

➤ **Demande de versement anticipé du FCTVA 2008**

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 1 986 516 €.

La Commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

➤ **Travaux en alpage**

Dans le cadre du Plan Pastoral de Maurienne certains travaux en alpage peuvent bénéficier de financement du FEADER à hauteur de 50%. Une demande de subvention sera déposée pour des travaux dans le secteur de Savalain et rive sud du lac du Mont-Cenis :

- débroussaillage,
- réserve d'eau de Grand Plan,
- remise en état route de Grand Plan.

➤ **Proposition de la Fédération Nationale des Communes Forestières de soutien du service public de proximité de la forêt**

Beaucoup d'inquiétudes ont été exprimées par les agents de l'Office National des Forêts sur le devenir de leur établissement. La Fédération nationale des communes forestières qui a toujours défendu le régime forestier et l'ONF, propose de prendre une délibération indiquant notamment :

- que les communes forestières sont particulièrement attachées au service public de la forêt assuré par des agents patrimoniaux proches du terrain,
- la détermination de la commune pour que la politique forestière prenne en compte le développement local et l'emploi dans les zones rurales et y affecte les moyens financiers nécessaires à travers le fonds de mobilisation.

Le conseil municipal décide de s'associer à cette démarche.

➤ **Comice agricole 2009**

Il aura lieu cette année le 10 mars à La Chambre. Le conseil municipal donne son accord pour participer à l'achat d'une cloche à hauteur de 160 €.

➤ **Personnel communal**

Le conseil municipal décide d'embaucher un adjoint technique territorial de 2^{ème} classe saisonnier à temps complet pour une durée de 6 mois entre avril et octobre 2009.

➤ **Questions diverses**

* Le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de Monsieur Philippe Merck et Mademoiselle Nadine Gravier relatif au refus de leur permis de construire dans le lotissement de Saint-Martin. En effet, ce permis ne respecte pas le règlement du lotissement (dépassement de la limite autorisée pour le bardage sur certaines façades).

Leur architecte, Monsieur Bernard Trouche, demande l'autorisation d'intervenir afin d'exposer son point de vue sur ce règlement.

Après débat, le conseil municipal conclut en maintenant le règlement en vigueur. La mise en œuvre d'une procédure de modification entraînerait un retard important dans l'instruction des permis en cours ou à venir, d'autre part se pose la question des permis déjà délivrés ou déposés à ce jour. La commission urbanisme s'était déjà prononcée en ce sens.

* Règlement sur les clôtures : ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

* Un certificat d'urbanisme a été demandé pour les parcelles de terrain à l'aval et derrière l'ancienne église en vue d'y édifier une construction. Ces terrains sont inconstructibles, la parcelle D.1425 contient un ancien cimetière et la parcelle D.1427 constitue le parvis de l'ancienne église.

* Il est proposé de constituer des groupes de travail pour réfléchir aux travaux en projet avant de les présenter en conseil municipal.

La séance est levée à 0 h 15.